

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

INSERTIONS:

Annances: la ligne... 20 c. Réclames: " " " " 30 c. Faits divers: " " " " 50 c.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50 Six mois... 26.00 Un an... 50.00

Un certain nombre de négociants et industriels de Roubaix et de Tourcoing nous ont exprimé le désir d'avoir communication de nos dépêches commerciales et des cours de bourse avant l'impression du Journal et aussitôt la réception dans nos bureaux.

Nous organisons à cet effet un service spécial qui fonctionne dès maintenant. Moyennant une commission mensuelle pour frais de copie, nous envoyons à domicile nos dépêches au fur et à mesure qu'elles nous parviennent, soit avant, soit après le tirage du Journal.

Nous y joignons les télégrammes politiques (débat de l'Assemblée; nouvelles importantes, etc.), qui nous seraient parvenus trop tard pour être insérés dans notre édition du soir.

A l'époque des enchères de laines à Anvers, et à Londres, nous recevons quotidiennement plusieurs dépêches de ces diverses places. Il est bien entendu que ce service est exclusivement réservé à nos abonnés.

BOURSE DE PARIS

Table with 3 columns: Instrument, Price, and Date. Includes entries for 30 JANVIER and 1^{er} FÉVRIER (Service gouvernemental) with various financial instruments and their values.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Anvers, 2 février, 3 h. 6 s. Laines: Fermes. Ventes 237 balles Plata. Pétrole: Hausse. Disponible 26 1/2 à 27; courant 26 à 26 1/2; mars 27; septembre 30; quatre derniers 30 1/2.

CHRONIQUE DU JOUR

M. Jules Gouache, rédacteur en chef de l'Union républicaine de l'Eure, vient de mourir. La rédaction de ce journal expose les causes de cette mort prématurée dans les lignes suivantes:

Il y a juste vingt jours qu'il est sorti libre de l'hospice d'Evreux, où il avait été admis pour achever, dans les quelques jours qui lui restaient à vivre, la peine de quatre mois de prison à laquelle il avait été condamné sur la plainte de M. de Broglie.

Comprend-on maintenant pourquoi nous insistions si vivement pour le faire sortir du séjour morbide de la prison? Comprend-on maintenant nos angoisses, en face des difficultés inouïes que nous avons éprouvées pour obtenir le moindre adoucissement à sa situation?

de proclamation de la République, et les républicains, suivant nous, ont tort de chanter victoire à propos d'un incident particulier qui a tourné à leur avantage au milieu de la bataille générale.

Il faut bien spécifier que le vote de samedi relatif à l'élection et à la rééligibilité du président est tout conditionnel, c'est-à-dire que cette élection et cette rééligibilité sont soumises à des conditions qui sont loin d'être remplies.

Aussi il n'y a pas encore de République proclamée, reconnue comme le gouvernement de la France; et pour qu'il y ait un président de la République, il faut qu'il y ait d'abord une république; or, le vote de vendredi ne prouve pas que la majorité soit disposée à instituer le gouvernement républicain: au contraire.

En outre, pour que le Sénat et l'Assemblée législative réunis élisent le président, il faut qu'il y ait un Sénat. Or, il n'y a pas encore de Sénat.

Enfin, pour que l'amendement Wallon prenne force de loi, il faut que l'ensemble de la loi sur la transmission des pouvoirs soit adopté par l'Assemblée, et rien ne prouve qu'il soit adopté.

Nous avons donc raison de maintenir ce que nous avons dit sur le danger de ces crises périodiques qui sévissent maintenant avec une intensité des plus regrettables, puisqu'elles sont séparées non plus par des intervalles de six mois, mais seulement par des intervalles de 24 heures.

moins considérable. L'émotion était extrême dans l'Assemblée quand on attendait le résultat. De quoi s'agissait-il? Celle qui conduira au salut par l'accord avec le pays. La majorité est si faible, qu'on pourrait presque dire qu'elle n'existe pas.

Avec la semaine qui s'ouvre, la chronique devra se transporter à Bruxelles, où vont avoir lieu les fêtes du mariage de la princesse Louise de Belgique avec son cousin au second degré, le prince Philippe de Saxe-Cobourg-Gotha, qui se rattache à la France par sa mère, la princesse Clémentine d'Orléans, de même que la fiancée y tient également par sa grand-mère, la sainte reine Louise.

Le mariage est donc par certains côtés fête française, et cela explique les invitations envoyées dans notre pays par ordre du roi Léopold II pour y assister.

Le mariage n'est plus une affaire d'Etat relevant du conseil des ministres. Voilà de quoi atténuer un peu les torts faits par la Révolution à leurs prérogatives. Si le prince a perdu à ses yeux, l'homme y a gagné. Le système des compensations est sauf.

On lit dans le Gaulois: « Nous apprenons que les agents d'une société d'assurances contre l'incendie recueillent soit à Paris, soit dans les départements, des souscriptions en invoquant le patronage de notabilités du parti impérialiste.

« Nous sommes autorisés à déclarer que les personnes dont ces agents prononcent le nom, ne patronnent nullement cette entreprise et n'ont jamais patronné aucune entreprise industrielle. »

répondre à entrer dans la voie de celle qui conduira au salut par l'accord avec le pays. La majorité est si faible, qu'on pourrait presque dire qu'elle n'existe pas.

Car, il ne faut pas l'oublier, aucun des votes qui se succèdent ne préjuge le vote final. Il suffit que la majorité d'une voix se déplace sur un des articles en discussion pour qu'une majorité nouvelle se forme contre l'ensemble du projet. Et ce projet lui-même, fût-il adopté, tout resterait encore en suspens jusqu'à vote sur le Sénat; car l'article additionnel de M. Wallon, stipulant que le président de la République sera nommé par le Sénat et la Chambre des députés, ne fondera la République que s'il y a un Sénat pour nommer le président. Or, le Sénat a bien peu de chances d'être accepté. Sur le mode de nomination des sénateurs, nous prévoyons entre tous ceux qui veulent pénétrer dans la seconde Chambre des conflits qui feront table rase de cette institution. Et le Sénat écarté, que restera-t-il de l'amendement de M. Wallon? Que deviendra son président rééligible, si le Sénat, qui, avec la Chambre des députés, doit le nommer et le réélire, ne peut remplir sa fonction par l'excellente raison qu'il n'existera pas?

La République de M. Wallon n'est pas assurée d'un bien longue vie; elle est sortie des lois constitutionnelles inventées par les grands politiques du centre droit, et retournées maintenant contre eux; elle sera détruite, croyons-nous, par les républicains qui la saluent aujourd'hui. Attendons les votes sur l'ensemble du projet et sur le Sénat; nous ne croyons pas que cette attente trompe nos prévisions.

Mais, en vérité, n'avions-nous pas raison de demander au gouvernement et à l'Assemblée le retrait des lois constitutionnelles? A mettre ainsi chaque jour en discussion les pouvoirs de M. de Mac-Mahon et toutes les formes de gouvernement, sans que les décisions de la veille fixent une limite aux décisions du lendemain, quel avantage peut trouver le chef de l'Etat et les partis qui sont aux prises? Nous ne découvrions pas ce qu'ils y gagnent, nous voyons ce qu'ils y perdent en franchise et en dignité. Un seul parti a le droit de se réjouir, c'est celui pour qui le glas des Assemblées marque l'heure propice à la curée des coups d'Etat.

Cependant nous devons noter que l'organe sérieux du parti vainqueur, la République française, éprouve quelque gêne à célébrer son triomphe. Il réclame un ministère avec une ardeur qui dénote la crainte de voir échapper à son parti cette merveilleuse majorité d'une voix, et nous rendons volontiers justice à sa clairvoyance.

Nous avouons franchement que nous

sections embarrassées à l'égard des écrivains de la République française, s'il nous paraissait nécessaire, pour les besoins de notre cause, d'appeler à la fois qu'ils se seraient...

La seule pensée qui nous ennuie, c'est que notre pays est soumis à un régime qui détruirait le peuple le plus fort et le mieux constitué.

Hier, dans toutes les communes de France, on pouvait croire que la République était morte; aujourd'hui, on s'y dira que la République est resuscitée et définitivement établie. Après-demain on ne saura ni si elle meurt, ni si elle vit. Et, après une semaine de débats orageux, il se peut que rien ne soit fait, que tout l'échafaudage parlementaire soit renversé et que, brusquement, la France se trouve devant l'inconnu.

Car, il ne faut pas l'oublier, aucun des votes qui se succèdent ne préjuge le vote final. Il suffit que la majorité d'une voix se déplace sur un des articles en discussion pour qu'une majorité nouvelle se forme contre l'ensemble du projet. Et ce projet lui-même, fût-il adopté, tout resterait encore en suspens jusqu'à vote sur le Sénat; car l'article additionnel de M. Wallon, stipulant que le président de la République sera nommé par le Sénat et la Chambre des députés, ne fondera la République que s'il y a un Sénat pour nommer le président. Or, le Sénat a bien peu de chances d'être accepté. Sur le mode de nomination des sénateurs, nous prévoyons entre tous ceux qui veulent pénétrer dans la seconde Chambre des conflits qui feront table rase de cette institution. Et le Sénat écarté, que restera-t-il de l'amendement de M. Wallon? Que deviendra son président rééligible, si le Sénat, qui, avec la Chambre des députés, doit le nommer et le réélire, ne peut remplir sa fonction par l'excellente raison qu'il n'existera pas?

Mais, en vérité, n'avions-nous pas raison de demander au gouvernement et à l'Assemblée le retrait des lois constitutionnelles? A mettre ainsi chaque jour en discussion les pouvoirs de M. de Mac-Mahon et toutes les formes de gouvernement, sans que les décisions de la veille fixent une limite aux décisions du lendemain, quel avantage peut trouver le chef de l'Etat et les partis qui sont aux prises? Nous ne découvrions pas ce qu'ils y gagnent, nous voyons ce qu'ils y perdent en franchise et en dignité. Un seul parti a le droit de se réjouir, c'est celui pour qui le glas des Assemblées marque l'heure propice à la curée des coups d'Etat.

Cependant nous devons noter que l'organe sérieux du parti vainqueur, la République française, éprouve quelque gêne à célébrer son triomphe. Il réclame un ministère avec une ardeur qui dénote la crainte de voir échapper à son parti cette merveilleuse majorité d'une voix, et nous rendons volontiers justice à sa clairvoyance.

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 2 FÉVRIER 1875.

L'ESCLAVE

PAR G. DELALANDELLE.

XXIII. — LES SIAMOIS DE MORLAIX — ESQUISSE DE DIXANS.

(Suite.)

Et voilà comme, dès le mois suivant, à Nantes, Augustin fut appelé à débiter à bord du trois-mâts-barque confié par l'armateur Blandeau au jeune capitaine Divoval qui, grâce à son père, avait pris un fort intérêt dans le navire tout neuf et à peine descendu des chantiers.

— Je le sais bien, murmura Binigan; mais M. Blandeau promet de nous y expédier le plus tôt possible. Nous allons charger des vins et l'on ne porte pas d'eau à la rivière.

Il était décidé que la Marguerite irait à Bordeaux compléter sa cargaison, après quoi elle ferait le voyage des Antilles. Victor s'occupait surtout des affaires commerciales; Binigan pressait les travaux d'équipement et d'arrimage auxquels le jeune Augustin prenait une part active. Jamais apprentissage ne fut plus doux que le sien.

— Heureux gamin, lui disait son frère, tu n'es pas sous les ordres d'un gueux comme ce Zurban, que je ne rencontrerais donc jamais pour lui reconnaître la plus fière volée qu'ait reçu forban de sa trempe!

fixé que d'aujourd'hui, après renseignements pris à la Bourse.

— D'accord! tu es consciencieux, on le sait; mais moi, j'ai toujours eu idée que nous n'irions pas ailleurs.

— Vraiment? — Crois-tu donc que j'oublie que mademoiselle Payal avait à la Havane un oncle en qui, m'as-tu dit, elle plaçait un certain espoir. Elle y est née ainsi que sa diablesse de tante. Elle y a des propriétés du chef de ses parents. La Havane a beau être une grande ville, en allant d'homme d'affaires en homme d'affaires, de notaire en tabellion, je comptais bien, moi, découvrir quelque chose de bon à savoir.

Marius Zurban, cruellement déçu de ses splendeurs passées.

XXIV. — A LA RENOMMÉE DU VIN QUI GRATTE

L'histoire de la grandeur et de la décadence du capitaine Zurban, rapatrié naguère malgré lui, pourrait défrayer vingt gros volumes peu édifiants, dont la conclusion pourtant ne manquera pas de moralité.

vais l'être davantage!

Ces paroles lamentables étaient prononcées avec l'accent propre au cosmopolite coquin, mais non de la voix de stentor qui faisait trembler les vitres du Chat-Botté dont elle divertissait les clients. Elle était affaiblie, pâteuse, pénible à entendre, ainsi qu'il était lui-même pénible à voir.

— Mais non! murmura-t-il, soyez sans pitié, vengez-vous, assommez-moi!... Vous m'empêchez de mourir de faim!

heureux placement!

Mais Zurban, qui était à genoux, en essayant de se relever, retomba comme une masse.

— Aidez-moi plutôt à le conduire au cabaret d'en face! dit Victor. Et Binigan, en haussant les épaules, répondit: — Soit!